

COMMISSION POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION CTI

ÉVALUATION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT CONTRE LE FRANC FORT DANS LA PROMOTION DES PROJETS DE R&D DE LA CTI RÉSUMÉ

Zurich, le 22 janvier 2014

ETH

Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich

KOF

KOF KONJUNKTURFORSCHUNGSSTELLE
ETH ZÜRICH
WEINBERGSTRASSE 35
8092 ZÜRICH
ARVANITIS@KOF.ETHZ.CH
t +41 44 632 51 68

WWW.KOF.ETHZ.CH

INFRAS

INFRAS

BINZSTRASSE 23
POSTFACH
CH-8045 ZÜRICH
t +41 44 205 95 95
f +41 44 205 95 99
ZUERICH@INFRAS.CH

MÜHLEMATTSTRASSE 45
CH-3007 BERN

WWW.INFRAS.CH

RÉSUMÉ

Objectif: maintenir les projets d'innovation

Face à la force du franc, la Confédération a décidé en octobre 2011 un important train de mesures auxiliaires, dont un montant spécial de 100 millions de francs destinés à soutenir la promotion de l'innovation de la CTI. L'évaluation montre que ces mesures spéciales ont largement atteint les entreprises visées, orientées vers l'exportation, et qu'elles ont été efficaces. Ces mesures, destinées à l'ensemble de l'économie d'exportation suisse et à ses fournisseurs, visaient à les aider à maintenir leurs projets d'innovation malgré la pression accrue sur les marges ou à accélérer leur commercialisation. La Confédération entendait ainsi prévenir des désinvestissements dans le domaine de l'innovation et renforcer l'innovation et la compétitivité à moyen terme.

Forte demande de projets, nombreuses requêtes non évaluées

Les mesures spéciales étaient limitées à la brève période de mi-octobre à fin 2011. Fondées sur l'activité régulière déployée par la CTI dans la promotion des projets de R&D, elles soutenaient les projets d'innovation à des conditions plus flexibles, au moyen d'une plus large panoplie d'instruments bien adaptés. Ces mesures ont déclenché une demande au-delà des attentes : les ressources supplémentaires ont été bientôt complètement épuisées, de sorte que la CTI n'a pu évaluer, dans les brefs délais impartis, que la moitié environ des requêtes (plus de 1050 au total). 245 projets ont été admis. Grâce à un crédit supplémentaire de 40 millions de francs en 2012, il a été possible de soumettre encore une fois les requêtes non évaluées ou rejetées dans le cadre des conditions de promotion ordinaires. La CTI a autorisé 120 projets de R&D parmi ces demandes déposées une nouvelle fois en 2012.

Une vaste panoplie d'instrument largement éprouvés

Les activités promotionnelles se sont réparties comme suit entre les types de projet et les instruments de promotion spécifiques.

Types de projet	Part du total	Instruments de promotion	Part du total
Projets de recherche et de développement	55%	Contribution réduite en liquidités	82%
Projets à haut risque	20%	Contribution aux coûts indirects	71%
Projets d'infrastructure	16%	Prestations propres réduites	54%
Projets commerciaux	9%	Conseillers en innovation	27%
		Prestataires scientifiques privés	12%
		Nombre des clarifications en matière de brevets financé par le CTI	96

Les projets d'infrastructure, qui répondaient à un besoin dans une telle situation, promettent aussi d'être utilisés pour d'autres projets une fois terminées les mesures spéciales. Les entreprises utilisent généralement les possibilités de réduire à moins de 50 % leur participation propre. Globalement, la participation de l'économie était encore de 123 millions de francs, c'est-à-dire 52 % des coûts totaux. Les nouveaux requérants ont recouru aux conseillers en innovation, qui ont fait leurs preuves.

Les mesures spéciales ont atteint leur groupe cible et produisent des résultats

Bien que les projets ne fussent pas terminés au moment de l'évaluation (printemps 2013), nombre d'entre eux avaient déjà produit des résultats : 75 % des projets ont débouché sur des prototypes ou des installations de démonstration, 50 % ont apporté de nouveaux produits ou des produits améliorés et 15 % ont généré de nouveaux brevets. Dans une large majorité de cas, la CTI a atteint le groupe cible qu'elle visait : pour les trois quarts des entreprises, la part des exportations est supérieure à 70 % ; les trois quarts des entreprises sont des PME ; un tiers des entreprises réalise un projet CTI pour la première fois.

Une forte majorité des projets soumis étaient déjà murs au début des mesures spéciales. Un nombre assez important de projets auraient probablement aussi été réalisés sans mesure spéciale, mais pas aussi rapidement et d'une autre manière. Conformément au but visé, les mesures spéciales ont surtout permis de maintenir des projets d'innovation existants et à les accélérer. Selon l'évaluation, les entreprises au bénéfice des mesures ont investi significativement plus dans la recherche et le développement et elles ont engagé davantage de personnel supplémentaire que les entreprises non soutenues. On n'a pas observé d'augmentation de chiffre d'affaires, mais un tel effet n'était pas attendu dans un aussi court laps de temps.

Les mesures spéciales ont suscité le vif intérêt des institutions de recherche. Elles n'ont entraîné l'éviction d'autres projets de recherche que dans une moindre mesure. Pour absorber le travail supplémentaire, la moitié des partenaires de recherche ont engagé du personnel supplémentaire.

Mise en œuvre adéquate par la CTI

Les mesures spéciales se sont fondées sur la promotion ordinaire des projets de R&D menée depuis des années par la CTI. La panoplie d'instruments a été pertinemment élargie tout en étant effectivement orientée vers l'objectif des mesures spéciales. Elle a clairement visé à accélérer les innovations (p. ex. les projets commerciaux), à maintenir les projets d'innovation (p. ex. les

projets à haut risque), à aider et à diminuer les charges (p. ex. conseillers en innovation, réduction de la participation propre, réduction de la contribution en liquidités).

Forte pression des délais et nombreuses demandes en souffrance

La brièveté des délais de dépôt des requêtes s'est avérée très défavorable. Le bureau de la CTI et les membres de la Commission ont particulièrement ressenti la forte pression des délais. Dans les conditions imparties, la mise en œuvre des mesures spéciales par la CTI peut être qualifiée de bonne à très bonne. La Commission a développé des instruments cohérents, elle s'est organisée sobrement et a évalué très rapidement les demandes de projet lors de 34 séances d'évaluation supplémentaires. Dans certains cas, la CTI n'a pas agi de manière optimale en raison du grand nombre de requêtes non évaluées, ce qui a fâché et frustré nombre de requérants et n'était pas efficace sous l'angle macroéconomique. Durant cette phase, la CTI aurait dû communiquer plus activement et plus complètement : d'une part, elle a trop peu fait savoir que les ressources seraient bientôt épuisées ; d'autre part, elle a trop peu informé les auteurs de requêtes vaines ou infructueuses sur les motifs de rejet ou de non évaluation, puis sur la nouvelle possibilité de soumettre une fois encore leur dossier l'année suivante.

Effets positifs

L'équipe d'évaluation estime que les résultats à ce stade sont positifs. Les mesures spéciales contribuent à maintenir et à stabiliser l'activité d'innovation des entreprises exportatrices suisses tout en accélérant l'introduction des produits sur le marché. Elles ont permis de mieux associer la recherche et l'économie et ont renforcé la promotion de l'innovation déployée par la CTI. Elles n'ont pas eu d'effets immédiats à court terme sur la compétitivité et la performance des entreprises ou de l'économie telles que ceux de mesures conjoncturelles classiques. Mais de tels effets n'étaient pas attendus. Malgré l'irritation de certains requérants, les mesures spéciales de la CTI ont contribué à un gain de réputation et d'expérience. Elles ont accru la notoriété de la promotion de l'innovation auprès des groupes cibles et ont dirigé de nouveaux responsables de projets vers la CTI.

Dix recommandations

A. Concernant la politique de l'innovation et la politique conjoncturelle

1. En période de récession, la Confédération devrait renforcer la promotion de l'innovation de manière ciblée, de manière à consolider l'activité d'innovation de l'économie.
2. A cet effet, les mesures spéciales pourront encore constituer à l'avenir le moyen approprié en période de difficultés économiques. Cependant, la Confédération devrait mieux tenir compte des conditions-cadre temporelles et financières.

B. Concernant la conception des mesures spéciales

1. La Confédération et la CTI devraient concevoir des conditions-cadre telles que toutes les requêtes puissent être traitées. A cet effet, on peut envisager des délais plus longs, une communication plus active ou une procédure en deux temps avec une étape de déclaration d'intention.
2. Lors de futures mesures spéciales, la CTI devrait définir plus clairement le groupe cible et arrêter les priorités, par exemple en se concentrant plus nettement sur les PME.
3. Les instruments existants ont largement fait leurs preuves. La CTI peut s'appuyer sur eux pour de futures mesures spéciales, en les employant de manière flexible au gré des objectifs et des priorités.
4. Il peut être opportun, en période économiquement difficile, d'apporter des facilitations s'agissant de la participation propre. Mais la CTI devrait à l'avenir les manier de façon plus différenciée et les réserver pour certains groupes, par exemple pour les entreprises jeunes et de petite taille.
5. La CTI doit de nouveau utiliser des tarifs spéciaux et procéder à l'indemnisation des coûts de recherche indirects, afin de stimuler une demande supplémentaire. Mais elle doit doser les incitations supplémentaires de manière plus ciblée.

C. Concernant la promotion ordinaire de projets de la CTI

1. L'économie regorge de projets d'innovation. La CTI devrait mieux utiliser ce potentiel également dans le cadre de la promotion ordinaire des projets.
2. Les nouveaux instruments ont fait leurs preuves. Certains d'entre eux devraient aussi être employés dans la promotion ordinaire des projets ou le sont déjà comme depuis 2013 les conseillers en innovation et les clarifications en matière de brevet.
3. Les effets et l'efficacité de la promotion de l'innovation sont peu connus. La CTI devrait créer un système de contrôle régulier de l'impact.